N° Spécial : 01
Avril 2024
ISSN : 1987-1678

ACTES DE LA 1ERE EDITION

Journées Scientifiques de l'INFTS (JS-INFTS-1)

27 & 28 Novembre 2023
Bamako-Mali, Quartier : Hippodrome, Rue : Amilcar Cabral
Tél : (+223) 73 16 68 24 / 73 10 48 27

Courriel : revuemaaya@revuemaaya.com
Site Web : www.revuemaaya.com

Bamako
2024

ISSN : 1987 -1678

Numéro Spécial : 01, Avril 2024

Maquette et mise en page : Dr. Issa OUATTARA

Actes de la 1ère Edition des Journées Scientifiques de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (JS-INFTS-1), 27 & 28 Novembre 2023 à Bamako, Mali
Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

COMITE SCIENTIFIQUE DES JS-INFTS-1

PRESIDENT : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

MEMBRES

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Professeur Titulaire, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako / CHU du Point-G (Mali)

Pr Idrissa Soiba TRAORE, Professeur Titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Bouréma KANSAYE, Professeur Titulaire, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Tamba DOUMBIA, Professeur Titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Seydou MARIKO, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure (Mali)

Pr Belko OUOLOGUEM, Professeur Titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Bréma Ely DICKO, Professeur Titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Professeur Titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique-CNRST (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie/Maison des Aînés (Mali)

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoulkadri Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître de Conférences, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Hamed Baba SINGARE, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Cheick-Oumar BA, Chargé de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Dr Néné Aminata CISSE, Maître-assistant, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Aly KOURIBA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître de Conférences, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Soungo KONARE, Ecole Normale Supérieure de Bamako (Mali)

Dr Amadou SOW, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Sanibé Emmanuel TRAORE, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

COMITE D'ORGANISATION DES JS-INFTS-1

PRESIDENT : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

VICE-PRESIDENT : Dr Issa OUATTARA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

MEMBRES :

Dr Balla DIALLO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Dr Ahamadou DIYA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Dr Boureima BAMADIO, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako

M. Moussa SISSOKO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Ibrahim ALTANATA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Boua COULIBALY, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Sékou CAMARA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Ibrahima DIABY, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Drissa TRAORE, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

M. Abdoulaye DIAKITE, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Guida Sèyo WAIGALO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Abdourhamane SEYDOU, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Abdramane DIAKITE, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Issa MAGASSA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Ibrahima DIALLO, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Seydou TRAORE, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Mme. Assa DOUMBIA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Mme. Oumou TRAORE, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Mme. Hawa KOITA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Mme. Djènèba DJIGUIBA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Mme. Assitan DOUMBIA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

M. Youssouf BAGAYA, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

ADMINISTRATION DE LA REVUE INTERNATIONALE MAAYA

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

SECRETAIRES DE REDACTION

Dr Issa OUATTARA, Géographe-Environnementaliste, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Boureima BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

M. Ibrahima DIALLO, Informaticien, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Psychologie Clinique et Pathologique, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Idrissa Soïba TRAORE, Professeur Titulaire, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Essè AMOUZOU, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sociologie du développement, Université de Lomé (Togo)

Pr Bouréma KANSAYE, Professeur Titulaire, Sciences Criminelles, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Professeur Titulaire, Psychiatrie, CHU du Point-G de Bamako (Mali)

Pr Abdoulaye NIANG, Professeur Titulaire, Sociologie, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Ismaila Zangou BARAZI, Professeur Titulaire, Arabe, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Afsata PARE, Professeur Titulaire, Psychologie, Université Norbert Zongo (Burkina-Faso)

Pr Seydou MARIKO, Professeur Titulaire, Géographie, Ecole Normale Supérieure (Mali)

Pr Abdoulaye DIOP, Professeur Titulaire, Lettres, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Pr Tamba DOUMBIA, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Augustin EMANE, Professeur Titulaire, Droit, Université de Nantes (France)

Pr Akoye Massa ZOUMANIGUI, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (Guinée)

Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Ya Eveline TOURE, Professeur Titulaire, Psychologie de l'Education, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Pr Samba DIOP, Professeur Titulaire, Anthropologie Médicale et Ethique, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)

Pr Assane DIAKHATE, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Mamadou DIA, Professeur Titulaire, Didactique des Langues, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Pr Joseph SAHGUI, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Linguistique, Université d'Abomey Calavi (Bénin)

Pr Adama DIABATE, Professeur Titulaire, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Pr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Professeur Titulaire, Littérature Anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Emmanuel BECHE, Professeur Titulaire, Technologie Educative, Université de Maroua (Cameroun)

Pr Angeline NANGA, Professeur Titulaire, Sociologie de la communication, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)

Pr Belko OUOLOGUEM, Professeur Titulaire, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Cheick-Oumar FOMBA, Directeur de Recherche, Sciences de l'Education, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Pr Bréma Ely DICKO, Professeur Titulaire, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Amadou TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université de Ségou (Mali)

Dr Baba COULIBALY, Maître de Recherche, Géographie, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Kawélé TOGOLA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Ichaka CAMARA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine Boubakar TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

COMITE DE LECTURE

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie Sociale et Economique, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Sciences de l'Education, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Anthropologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Aly TOUNKARA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Sociologie, Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Mali)

Dr Madjindayé YAMBAIDJE, Maître de Conférences, Littérature, Université de N'Djaména (Tchad)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique Appliquée aux Sciences Sociales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Anthropologie, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Afou DEMBELE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoulkadri Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Population - Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane S. TRAORE, Maître de Conférences, Changements climatiques et Utilisation des Terres, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Géographie de l'Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Djakanibé Désiré TRAORE, Maître de Conférences, Sciences Environnementales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Kadidiatou COULIBALY, Maître de Conférences, Démographie-Migration, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr El Haj Ousmane BORE, Maître de Conférences, Histoire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Sékou Mamadou TANGARA, Maître de Conférences, Gestion du Patrimoine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Salif TOGOLA, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Sidy Lamine BAGAYOKO, Professeur Titulaire, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye GUINDO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ahmadou MAIGA, Maître de Conférences, Psychologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Augustin BOMBA, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Alassane GAOUKOYE, Maître de Conférences, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moriké DEMBELE, Maître de Conférences, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma TOURE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Hamed Baba SINGARE, Maître de Conférences, Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître de Conférences, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Ibrahim MALAM MAMANE SANI, Maître-assistant des Universités du CAMES, Sociologie, Université Abdou Moumouni (Niger)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Sociologie de l'Environnement, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Drissa TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte-d'Ivoire)

Dr Ibrahim MAIGA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Géographie rurale, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Enseignant-Chercheur, Géographie de l'Environnement, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Abdoulaye KONE, Maître-assistant, Droit de la Santé, Inspection de la Santé (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Mariam MAIGA, Maître-assistant, Droit de la Santé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Economie du développement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Bréhima Chaka TRAORE, Maître-assistant, Sociologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Amadou SOW, Enseignant-Chercheur, Droit Privé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Seydou YALCOUYE, Enseignant-Chercheur, Sciences Politiques, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Adama KONE, Enseignant-Chercheur, Géographie Humaine, Université de Gestion et du Développement Durable (Mali)

Dr Abdoulaye MOULAYE, Enseignant-Chercheur, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

L'organisation des activités scientifiques d'envergure comme les colloques internationaux, les journées scientifiques prouvent la maturité dans la pratique de la recherche. Ces manifestations scientifiques participent de la promotion et de la vulgarisation des résultats de la recherche.

Cette première édition des journées scientifiques de l'INFTS (JS-INFTS-1) tenue les 27 et 28 novembre 2023 à l'INFTS, témoigne de l'engagement des organisateurs à créer un cadre privilégié de partage et de capitalisation d'expériences, de création et de développement de synergies en matière de recherche autour de problématiques d'actualité.

Pour un coup d'essai, cette 1ère édition peut déjà être considérée comme une réussite, tant par l'engouement qu'elle a suscité au-delà de nos frontières, que par la diversité des profils et des structures d'origine des communicateurs. C'est donc le lieu d'adresser nos vives félicitations au Comité d'Organisation des JS-INFTS-1 et à son Comité Scientifique, qui ont fait montre d'un dynamisme extraordinaire.

Avant de terminer, nous exprimons toute notre gratitude au **Pr Bouréma KANSAYE**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et au **Pr Amadou KEITA**, Ministre des Mines (ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) pour avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture de ces Journées. Nous remercions également les partenaires pour leurs appuis, les contributeurs pour la qualité des contributions, les modérateurs et rapporteurs pour leur disponibilité.

Agréable lecture !

Le Directeur Général de l'INFTS

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO
Chevalier de l'Ordre National

INTRODUCTION

La vulgarisation des productions scientifiques passe non seulement par la publication d'ouvrages, d'articles scientifiques, mais également, la communication autour de ceux-ci. Cela nécessite la mise en place d'un cadre approprié pour la diffusion des résultats de la recherche. C'est dans cette optique que l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux a organisé les 27 et 28 novembre 2023, la première édition de ses journées scientifiques.

Afin d'inclure le maximum d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, de professionnels, de doctorants, cette première édition était à thématique libre. Sur les 110 communications sélectionnées par le Comité Scientifique, 95 ont pu être présentées oralement (en présentiel ou en ligne). C'est donc dans le but de vulgariser les travaux de recherche présentés pendant ces journées que s'inscrit ce premier numéro spécial de la **Revue Internationale Maaya**, comportant dix-neuf (19) articles. Ce nombre s'explique par deux facteurs. Le premier tient au fait que, la plupart des communications présentées lors des JS-INFTS-1 avaient déjà fait l'objet de publication. Le second facteur est lié au rejet d'un nombre considérable de textes par les instructeurs pour des raisons de faible qualité scientifique ou de plagiat.

Les contributions, après évaluation à double aveugle des instructeurs, couvrent les six (6) axes suivants :

- Axe 1 : Sciences Sociales ;
- Axe 2 : Droit ;
- Axe 3 : Langues ;
- Axe 4 : Sciences de l'Education et de la Formation ;
- Axe 5 : Géographie, Aménagement et Environnement ;
- Axe 6 : Sciences Economiques et de Gestion.

Nous vous invitons à découvrir le contenu de cet important banquet intellectuel.

Le Président du Comité Scientifique

Dr Issa DIALLO
Maître de Conférences des Universités du CAMES

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans les Actes n'engagent que leurs auteurs.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

SOMMAIRE

AXE 1 : SCIENCES SOCIALES……..1

- Les implications sociologiques du recours au droit moderne dans la résolution des conflits au Mali, **Kanchi GOITA, Soumaïla OULALE**.....2
- Persistance de la criminalité chez les jeunes de la commune d'Abobo en Côte-d'Ivoire : cas des enfants et jeunes en conflit avec la loi ou « microbes », **Oumar CAMARA** 17
- Karl Marx et la critique du mode de production capitaliste, **Alou KOUYATÉ**.....33
- L'état de la souveraineté du Mali de 1960 à 2024, **Amidou TOUNGARA, Ahmed IBRAHIM, Djibril SOUMARE**……50
- Violences Basées sur le Genre au Mali : état de lieux et perspectives pour une émancipation, **Mahamadou Lamine DIAKITE**…….....61

AXE 2 : DROIT……...77

- L'obligation d'information en droit malien de la consommation, **Mohamed Albachar HAROUNA, Omorou Zackaria TOURE**……78
- L'exercice illégal de la médecine au Mali, **Mahamoudou Bazzi DIALLO** …….105
- Réflexion vers une amnistie fiscale au Mali, **Mohamed Albachar HAROUNA**…….....128

AXE 3 : LANGUES……...……145

- Considering english language teaching for specific purposes in Mali, **Diakalia COULIBALY**……...146

AXE 4 : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION……..162

- Déterminants des disparités de réussite des étudiants au Mali : le cas de cinq établissements, **Tiégué DEMBELE**……..163
- Education Non Formelle : rôle des partenaires et acteurs de l''intercommunalité *Nupangagnon*, Cercle de Sikasso, **Adama TRAORE, Yacouba GOITA**……...178
- Inclusion scolaire des élèves dyslexiques, approches psychopédagogiques, **Ya SAMAKE**……195

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

- Climat relationnel école-familles des quartiers périphériques de Bamako, **Mamadou SISSOKO, Moussa COULIBALY, Doudou Ben Béchir NIANG**……....208

AXE 5 : GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT…….220

- Aménagement et inondations en Commune V du District de Bamako : le cas de Baco Djikoroni, **Boubacar Amadou DIALLO, Bakary GUINDO, Salihi El Hadji HAIDARA**……221

- Orpaillage et migration : impacts sur la végétation et le sol dans la commune rurale de Séléfougou, cercle de Sélingué au Mali, **Sékou CAMARA, Philibert SYLLA**……...237

- Apport du SIG dans la mobilisation des recettes fiscales de la foire rurale de Fakola, cercle de Kolondièba, région de Bougouni, Mali, **Moctar KONE, Bougadari DOUMBIA**…..253

AXE 6 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION……270

- Evaluation des stratégies publiques pour l'élaboration d'une nouvelle politique d'émergence économique du Mali, **Drissa SANGARE**……....271

- Effets du vieillissement sur les dépenses de pensions au Mali, **Ousmane MARIKO, Mahamadou DIAKITE**……...287

- L'impact du contrôle interne dans l'atteinte des objectifs des entreprises maliennes, **Abdoulaye KEITA, Kalifa Ahmadou TOURE, Kalifa DAO, Oumar dit Ténèmakan DOUMBIA**…….307

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

L'ETAT DE LA SOUVERAINETE DU MALI DE 1960 A 2024

Dr Amidou TOUNGARA [(1)] *, Dr Ahmed IBRAHIM [(2)], Dr Djibril SOUMARE [(1)]

[1] Faculté d'Histoire et de Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

[2] Ecole Normale Supérieure (ENSup), Bamako, Mali

*Correspondant : amidoutoungara@yahoo.fr

Résumé

La souveraineté est le caractère d'un État indépendant, un État qui n'est soumis à aucun autre Etat. Elle requiert trois éléments fondamentaux : l'intégrité du territoire national, l'armée nationale et la monnaie nationale. La présente recherche entend, à travers l'analyse des différents régimes successifs du Mali, mettre l'accent sur l'état de la souveraineté du pays de l'indépendance à 2024. La démarche méthodologique s'appuie sur l'exploitation documentaire et les enquêtes de terrain. Les résultats obtenus montrent qu'il fut un moment où le Mali avait sa pleine souveraineté avant d'en perdre une partie plus tard. Aujourd'hui, le pays est en voie de retrouver la plénitude de sa souveraineté.

Mots clés : Etat, indépendance, Mali, souveraineté.

SOVEREIGNTY SITUATION OF MALI FROM 1960 TO 2024

Abstract

Sovereignty is the character of an independent state, a state that is not subject to any other state (according to Robert's dictionary). It requires three fundamental elements: the integrity of the national territory, the national army and the national currency. The present research intends, through the analysis of the different successive regimes in Mali, to focus on the state of the country's sovereignty from independence to 2024. The methodological approach is based on documentary exploitation and field surveys. The results show that there was a time when Mali had full sovereignty before losing part of it later. Today, the country is in the process of regaining the fullness of its sovereignty.

Key words: State, independence, Mali, sovereignty.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

Introduction

La Souveraineté désigne l'autorité suprême ou un pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international. Dans le chapitre 1 du Livre II de du **Contrat Social,** Rousseau pense que la Souveraineté, c'est l'exercice de la volonté du peuple (J.J. Rousseau, 1762, en ligne sur la souveraineté selon Rousseau – ALTOYIN (wordpress.com).

La souveraineté peut être définie également comme l'exercice effectif sur une population rassemblée sur un territoire donné d'une autorité politique exclusive. C'est l'absence de subordination d'un Etat par rapport à un autre (La souveraineté : théorie, définition, titulaires Fiches/Cours, cours-de-droit.net).

La République soudanaise, appelée aujourd'hui République du Mali, est indépendante depuis le 22 septembre 1960. De cette date à nos jours, le pays a connu quatre Républiques, trois régimes démocratiques et quatre régimes d'exception.

La première République a duré du 22 septembre 1960, date de l'indépendance du Mali, au 19 novembre 1968 par le coup d'Etat du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) dirigé par Moussa TRAORE. Elle fut suivie du premier régime d'exception avec l'abolition de la première constitution le 7 décembre 1968 (D.N. Tékété, 2023, p.265), et remplacée par la Loi fondamentale abrogée en juin 1974 avec l'adoption d'une nouvelle constitution. Ce régime était dirigé par le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) jusqu'en 1979. A partir de cette date, les membres du CMLN quittent le Gouvernement pour la direction du Parti, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM).

La deuxième République a commencé en juin 1974 et a pris fin en mars 1991 par un coup d'Etat militaire. Les auteurs du coup d'Etat réunis en Comité de Réconciliation Nationale et les associations et organisations démocratiques ont mis en place un Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) avec Amadou Toumani TOURE comme chef d'Etat. Cette transition est allée de mars 1991 à juin 1992.

La constitution du 25 février 1992 a consacré la troisième République du Mali. Elle a connu trois régimes démocratiques et deux régimes exceptionnels : de mars 2012 à août 2013 et d'août 2020 à juillet 2023. Elle a pris fin en juillet 2023. Depuis, le 22 juillet 2023, le Mali vit dans la quatrième

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

République par la promulgation de la nouvelle constitution par le Président de la Transition le colonel Assimi GOITA.

L'Etat malien est membre de plusieurs organisations régionale, sous régionale et et/ou internationale. Il est signataire de nombreux accords civil et militaire. Ainsi, l'exercice de sa souveraineté a-t-il toujours été fonction de choix politiques stratégiques et de leur respect par les autorités dirigeantes des différents régimes ?

Comment s'est manifestée la souveraineté du Mali pendant les différents régimes de l'indépendance à nos jours ?

Cet article a pour objectif d'expliquer l'état de la souveraineté du Mali sous les différents régimes qui se sont succédé au Mali de l'indépendance à nos jours.

1. Matériel et méthodes

Notre démarche méthodologique s'articule autour de deux axes : l'exploitation documentaire et l'enquête de terrain.

L'exploitation documentaire a concerné les ouvrages tels que : *Notre Mali 1960 Maliba Kèra anw taye* de Boubacar Séga DIALLO et al de 2010. Cet ouvrage relate l'histoire politique du Mali de 1960 à 2010. Il évoque en partie l'histoire économique et culturelle du Mali pendant la même période.

La conquête de l'indépendance et l'édification du nouvel Etat du Mali, Tome I de Daba DIAWARA, 2011. Cet ouvrage est un recueil de plusieurs décrets et discours politiques des différentes autorités du Mali indépendant.

Le Mali sous Amadou Toumani Touré, Acte 2 – Une histoire de trahisons. La guerre au nord-Mali de Doumbi FAKOLY, 2013. Ce livre décrit la gestion du Mali par le régime d'Amadou Toumani TOURE. Il donne sa version de la rébellion dans le nord du Mali.

Les rébellions au nord du Mali. Des origines à nos jours de Choguel Kokalla MAIGA et Issiaka SINGARE Ahmadou de 2018. Dans ce livre, les auteurs, décrivent les différentes rébellions dans le septentrion malien. Ils évoquent également les différents accords signés entre l'Etat malien et les acteurs des rébellions.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

Et si le Mali m'était conté. Quand le sang ne ment pas de Daouda Nama TEKETE, 2023. Cet ouvrage retrace l'histoire du Mali, de la période des grands empires au Mali contemporain en passant par l'époque des royaumes.

Dans l'ouvrage intitulé *Le mensonge, l'hypocrisie et la condescendance comme mode de domination occidentale dans les relations internationales* publié en 2022, Kawélé TOGOLA nous rapporte une véritable critique du comportement des hommes politiques maliens.

Il s'y ajoute les informations des réseaux sociaux qui ont été très utiles dans l'élaboration de cet article. Ces publications ont des liens avec notre thème. Elles traitent en partie la manifestation de la souveraineté à travers les différents régimes. Mais les informations qu'elles fournissent sont insuffisantes et sont complétées par celles des enquêtes de terrain.

L'enquête de terrain implique certains partis politiques et certains acteurs de la société civile. La méthode choisie est la méthode qualitative. Nous avons fait le travail sur un échantillonnage de cent personnes issues de différentes catégories d'âge et d'activités socioprofessionnelles. Nous avons utilisé le guide d'entretien pour faire le travail. Les questions d'entretien étaient entre autres : Qu'est-ce que la souveraineté ? Quand est-ce qu'on peut dire qu'un pays est souverain ? Comment était l'armée malienne pendant la première, la deuxième et la troisième Républiques ? Justifiez votre réponse. Comment est-elle aujourd'hui ? Pourquoi le Mali a abandonné le franc malien pour le franc CFA ? Quel est votre avis sur l'économie malienne depuis 1960 ? Quelle est votre analyse sur l'état de la souveraineté du Mali de 1960 à nos jours ?

L'exploitation de sources médiatiques nous a permis d'avoir des informations utiles à travers des émissions radiophoniques et télévisuelles. Il s'agit surtout des émissions comme le « Débat politique de radio Klédu » tous les jeudis de 21h à 23h et le « Débat politique de Africable Télévision » tous les dimanches.

2. Résultats

2.1. La période 1960-1968

Les pères de l'indépendance, pendant cette période, ont donné à la nouvelle République du Mali des éléments fondamentaux de la souveraineté. Ils ont offert aux Maliens, en huit années, un territoire intégral, une armée bien structurée, une monnaie nationale et une nouvelle orientation économique solide.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

2.1.1. Un territoire intégral

De 1960 à 1968, les autorités de la première République exerçaient leur souveraineté sur l'ensemble du territoire malien. Modibo KEITA, pour trouver le territoire du Soudan français dans son intégralité, a appelé les soudanais à voter « oui » au référendum du 28 septembre 1958. Car les administrateurs coloniaux de certains cercles du nord du pays avaient instrumentalisé les populations de peau blanche à ne pas accepter d'aller à l'indépendance avec le sud. Le projet de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) du 10 janvier 1957 justifie cette situation (C. Maiga et I. Singaré, 2018, p.67).

La France voulait amputer une partie des colonies d'Algérie, du Niger et du Soudan français pour constituer un autre territoire nommé OCRS. Modibo KEITA a été patient de régler tous ces différents problèmes avant l'accession du Soudan à l'indépendance.

2.1.2. Une armée nationale

Après l'éclatement de la Fédération du Mali et l'indépendance du Mali, Modibo KEITA et ses camarades politiques pensent à créer une armée puissante capable d'assurer l'intégrité territoriale du nouveau pays.

Le congrès extraordinaire de l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) avait donné mandat au gouvernement d'organiser une armée nationale et des forces de sécurité composées de nationaux maliens et entièrement encadrées et commandées par les nationaux maliens (D. N. Tékété, 2023, p. 251).

Depuis le 15 février 1959, Modibo KEITA avait fait appel à nos nationaux de l'armée coloniale française en activité ou à la retraite. Suite à cet appel, les capitaines Pinana DRABO, Kélétigui DRABO et Sékou TRAORE qui étaient à Madagascar, rejoignent le Soudan pour la construction de la nouvelle armée du Soudan (op.cit, p. 249).

Le 22 février 1959, une rencontre, au sujet de l'armée, a regroupé au Grand Hôtel le colonel Abdoulaye SOUMARE, les capitaines Sékou TRAORE, Pinana DRABO, Mohamed Ould Issa, Balla KONE et Malick DIALLO (op.cit, p. 249).

Le premier bataillon malien du Soudan fut une réalité le 31 août 1960 avec comme commandant le capitaine Pinana DRABO. L'Etat-major de l'armée malienne au Soudan fut créé pendant la même période avec le capitaine Sékou TRAORE comme chef. Le Capitaine Tiémoko KONATE ; les

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

lieutenants Demba DIALLO; Malick DIALLO et le sous-lieutenant Bougary SANGARE faisaient partie de l'Etat-Major.

La formation et le perfectionnement technique sont faits à l'Ecole Militaire Interarmes et pendant des stages à l'extérieur du pays. L'armée Malienne était présente aux activités du Parti. Le 20 janvier 1961 le Président Modibo KEITA demanda, en présence du corps diplomatique, l'évacuation de toutes les forces militaires françaises basées à Kati, Bamako, Gao, Kayes et Tessalit (B.S. Diallo et al, 2010, p. 37).

Le Mali venait ainsi de trouver sa souveraineté militaire. Il avait une armée engagée pour faire du Mali un pays très puissant. Voici le propos du 20 janvier 1967 du chef d'Etat-major de l'armée malienne, le colonel Sékou TRAORE, qui le témoigne : *« Ensemble aussi, aujourd'hui, prenons l'engagement d'être partout le ferment et le fer de lance de la Révolution socialiste pour que continue de rayonner dans le monde ce Mali, comme le fut jadis celui de Soundiata et de Kankou Moussa »* (D. Diawara, 2011, p. 97). Il s'adressait ainsi à ses frères d'arme le jour de la fête de l'armée malienne.

2.1.3. Une monnaie nationale

A l'indépendance, la monnaie utilisée par le Mali était le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA). Les autorités de la nouvelle République du Mali, pour être souveraines sur le plan monétaire, retirèrent le pays de cette zone le 1er juillet 1962. Elles créèrent leur propre monnaie, le Franc Malien, qui est devenue la monnaie nationale.

2.1.4. Une nouvelle orientation économique solide

La souveraineté n'aurait pas tout son sens si elle n'est pas soutenue par une économie solide. Modibo KEITA et ses camarades ayant compris cela, ont donné une orientation socialiste à l'économie malienne. La mise en œuvre de l'option socialiste du Mali, prise lors du Congrès extraordinaire de l'US-RDA du 22 septembre 1960, se traduit par l'établissement d'un système économique très centralisé.

L'organisation de l'agriculture a été l'une des premières préoccupations du nouveau régime (B.S. Diallo et al, 2010, p. 38). L'objectif principal était d'assurer une autosuffisance alimentaire et de meilleures conditions de vie des populations rurales. Des unités industrielles et des sociétés et entreprises d'Etat ont vu le jour. Il s'agit surtout de : la SONATAM, la Sucrerie de Dougabougou, la Société d'Exploitation des Produits Oléagineux (SEPOM), la Société de Conserverie du Mali

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

(SOCOMA), la Société Malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX), la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV), Air Mali, etc (op.cit, p.39).

2.2. Le Comité Militaire de Libération Nationale et la deuxième République (1968-1991)

Le 19 novembre 1968, le régime socialiste de Modibo KEITA est renversé par un coup d'Etat perpétré par un groupe d'officiers de l'armée malienne réunis en Comité militaire de libération nationale (CMLN). Le CMLN était dirigé par le Lieutenant Moussa TRAORE. Le comité dissout certaines dispositions de la constitution de la première République. Il dirige le Mali par ordonnances du 19 novembre 1968 au 2 juin 1974. Cette dernière date a vu le référendum se tenir pour la Constitution de la deuxième République.

La deuxième République a prévu la création d'un parti politique pour associer les cadres civils aux militaires dans la gestion du pays. C'est ainsi que le congrès constitutif du parti unique qui s'appellera Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) s'est ouvert le 28 mars 1979 (D. Konaté et al, 2019, p. 149). L'UDPM, sous la direction de Moussa TRAORE, gouverna le Mali jusqu'aux événements de mars 1991 qui ouvrirent la voie à la démocratie dans le pays.

2.3. Les régimes démocratiques (1992-2020)

A partir de 1991, le peuple malien a été entraîné dans une révolution au nom de la démocratie et du multipartisme. Les Maliens espéraient en un lendemain meilleur après vingt-deux ans de régime militaire pendant lequel le pays a perdu une partie de sa souveraineté acquise par les dirigeants de la première République. Hélas, le peuple est resté sur sa faim.

L'armée malienne a été affaiblie, mal formée, sous équipée au point qu'elle n'est plus à mesure de défendre l'intégrité du territoire national. En conséquence, le Mali a perdu les deux tiers de sa superficie laissés entre les mains des rebelles et de leurs alliés terroristes. Le pays reste rattaché à la monnaie coloniale qu'est le Franc CFA. Les grandes sociétés et entreprises d'Etat créées par le régime socialiste de la première République ont été soit liquidées soit privatisées.

Les trois régimes démocratiques et les deux pouvoirs d'exception de cette période n'ont pas pu donner satisfaction aux citoyens maliens. Seule la transition commencée en août 2020 et rectifiée en mai 2021, promet la souveraineté tant recherchée par les Maliens comme témoigne K. Togola, (2022, p. 173-174) :

> La Transition militaire malienne, telle qu'il se donne à observer à tous, de l'intérieur du Mali comme de l'extérieur, apparait à l'œuvre comme une volonté de changement de gouvernance

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

caractérisé par une reprise en main par le Mali de son destin, de ses choix sociaux, politiques et diplomatiques, une restauration de sa dignité dans le concert des nations.

2.4. La transition d'août 2020 à nos jours

C'est une période qui a permis au peuple malien de voir une lueur d'espoir par rapport à la souveraineté aspirée par le peuple malien. Après neuf mois de trébuchement, elle a retrouvé ses pas en mai 2021 par l'évincement du premier gouvernement transitoire. Les militaires, auteurs du renversement du régime d'Ibrahim Boubacar KEITA le 20 août 2020, ont réellement pris le pouvoir à partir de mai 2021 en mettant fin aux fonctions du Président de la transition, Bah N'DAW et de son Premier ministre, Moctar OUANE. Cette reprise du pouvoir fut placée sous le signe de la « rectification de la transition ». Les militaires au pouvoir assument leur responsabilité devant l'histoire. Ils forment et dotent l'armée malienne d'équipements de dernière génération pour la reconquête des territoires qui échappent au contrôle de l'Etat dans les régions du centre et du nord du pays.

Durant cette période, les nouvelles autorités dénoncent l'accord de défense avec la France, demandent et obtiennent le retrait de la force française Barkhane et de la Mission Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) du Mali, mettent fin à l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et retirent le Mali de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

3. Discussion

La première République a permis à la jeune République du Mali de recouvrer sa souveraineté nationale et internationale. Cela s'explique par le fait que les autorités de la première République fait partir, du Mali, les troupes françaises stationnées dans diverses bases militaires à travers le pays. Il s'agit des bases de Bamako, de Kati, de Gao et de Tessalit. Car la souveraineté ne peut être retrouvée en abritant les militaires de l'ancienne puissance colonisatrice. Elles ont montré aussi leur liberté d'avoir des partenaires de leur choix avec l'amélioration de la coopération avec les deux blocs et avec les pays non alignés. Le Président Modibo KEITA et son régime ont rassuré le peuple malien de l'intégrité de son territoire par l'interdiction à la France de faire des essais nucléaires sur le sol malien. Le Mali avait des relations diplomatiques avec d'autres pays quelle que soit leur position géopolitique.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

Certaines de ces thèses sont soutenues par ce passage : *« L'ancienne puissance de tutelle est invitée à évacuer les bases militaires qu'elle occupe sur le territoire malien. Le nouvel Etat indépendant condamne les essais nucléaires effectués à Reggane et à In Ecker, apporte son soutien aux indépendantistes algériens »* (C.K. Maiga et I. Singaré, 2018, p. 15).

Les autorités de la deuxième République ont fait perdre une partie de la souveraineté offerte par le régime socialiste de Modibo KEITA. Elles ont replacé le Mali dans la zone CFA après vingt-deux ans d'utilisation de la monnaie nationale, le Franc malien.

Mais, selon M.M.S, Professeur de Droit Constitutionnel et Homme politique : « *Le Mali a abandonné le franc malien bien avant le régime de la deuxième République. Car il n'existait que de nom après les négociations avec la France depuis le régime socialiste de Modibo KEITA. Il avait perdu 50% de sa valeur et n'attendait que son entrée dans le franc CFA* ».

Toutefois, le pays avait rencontré d'énormes difficultés avec la monnaie nationale. Cela est confirmé par B. S. Diallo et al (2010) :

> Nul ne peut contester que la disposition d'une monnaie nationale est un acte inhérent à la souveraineté. Mais cet acte n'était-il pas prématuré ? N'aurait-il pas dû être préparé en concertation avec d'autres Etats ? En tout cas la politique monétaire sera l'un des premiers échecs cuisants du régime, car, au lieu d'entraîner la croissance économique, le franc malien engendra des difficultés de ravitaillement et des pénuries de toutes sortes. Dès 1965, le pays entreprend des négociations monétaires avec la France, celles-ci aboutiront le 15 février 1967 à la création d'un système identique à celui liant la France à l'ensemble des pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine, sauf que pour punir le pays d'avoir tenté l'aventure de la souveraineté, sa monnaie, en retrouvant une parité avec le franc français, est dévaluée de 50%. Ces accords entrent en application à partir du mois de mai 1967, en attendant la réintégration complète du Mali dans l'UMOA qui aura lieu seulement en 1984, avec l'enlèvement et la suppression des signes monétaires représentés par le franc malien.

En revanche, le régime militaire fait entrer le Mali dans le franc CFA et signe les Accords de Tamanrasset mettant du coup en doute la souveraineté du pays. Cependant, le Mali, devant les problèmes que le régime socialiste a trouvés avec le franc malien, celui de Moussa TRAORE ne pouvait pas prendre le même risque. Quant aux Accords de Tamanrasset, le régime était affaibli par la crise politique à Bamako. Par conséquent, il fallait trouver une solution rapide à la rébellion.

Par ailleurs, selon M.K, Général à la retraite :

> C'est la deuxième République qui a doté l'armée malienne d'équipements adéquats pour préserver sa souveraineté. Certes, la première République a créé l'armée malienne et acheté les

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

> premiers équipements, mais c'est le régime militaire qui a fait le recrutement en masse et acheté beaucoup d'avions de combat et d'artillerie pour l'armée.

Cependant, ce sont les autorités de la deuxième République qui ont réduit les dispositifs sécuritaires dans le septentrion malien suite à l'application des Accords de Tamanrasset de janvier 1991. Cet acte a favorisé l'installation de toutes sortes de terroristes et de narcotrafiquants affectant du coup l'intégrité territoriale du Mali.

Quant aux régimes dits démocratiques, ils ne se souciaient pas de la puissance de l'armée ni de la souveraineté du pays. C'est pourquoi ils ont détruit cette armée. Un démocrate malien n'a -t-il pas dit que « Une armée forte est une menace pour la démocratie »? Pendant près de trois décennies, le pays n'avait plus d'armée digne de ce nom et la gestion de l'Etat était faite selon le choix des puissances extérieures. Le pays avait donc besoin d'un changement de système politique. Cet avis est partagé par K. Togola (2022, p. 177) : *« Un travail de rectification et de refondation des bases de la politique s'impose au Mali. Il permettra de disqualifier autant que possible ces politiciens corrompus dans la compétition pour le pouvoir »*.

La transition rectifiée à partir de fin mai 2021, pour sa part, est en phase avec la majorité de la population malienne. Cela se justifie à travers les différentes manifestations gigantesques organisées à leur intention. Les autorités transitoires, convaincues que l'armée malienne peut valablement assurer sa fonction régalienne, chassent les militaires de l'ancienne puissance coloniale, la France, et leurs alliés. Persuadé que les troupes onusiennes de la MINUSMA sont devenues une partie du problème et non la solution, le gouvernement de la transition malienne demande leur retrait sans délai.

Avec le départ des militaires de l'ONU, l'armée malienne est libre de ses mouvements sur l'étendue du territoire national. Aucune autre force ne lui interdit de circuler à l'intérieur du pays. Elle assure en toute liberté sa fonction régalienne qui est la défense nationale. Cette transition a formé et équipé l'armée malienne en matériels très sophistiqués qui lui ont permis de reconquérir la partie du territoire qui avait échappé au contrôle de l'Etat malien depuis 2012.

Conclusion

L'Etat malien est membre de plusieurs organisations régionales, sous-régionales et et/ou internationales. Il est signataire de nombreux accords civils et militaires. Ainsi, l'exercice de sa

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés

souveraineté a souvent été fonction de choix politiques stratégiques et de leur respect par les autorités dirigeantes des différents régimes.

La République du Mali avait trouvé sa souveraineté pendant la première République. Mais elle va la perdre petit à petit de 1968 à 2012 par la perte de sa monnaie nationale et des deux tiers de son territoire. A partir de 2013, elle est envahie par les troupes onusiennes et placée sous tutelle des Nations-Unies. Dès lors, toutes les grandes décisions concernant le pays sont prises avec ou sans l'accord des autorités nationales.

Il a fallu la rectification de la transition en 2021 pour voir le Mali doter son armée d'équipements militaires adéquats pour la reconquête de son territoire occupé par les terroristes et autres malfaiteurs. On peut dire aujourd'hui, avec la reprise de la ville de Kidal le 14 novembre 2023 par les forces armées maliennes, que le Mali est en train de retrouver sa souveraineté tant recherchée par son peuple.

Références bibliographiques

DIALLO Boubacar Séga et al, 2010, *Notre Mali 1960 Maliba Kèra anw taye*, AMAP, Bamako.

DIAWARA Daba, 2011, *La conquête de l'indépendance et l'édification du nouvel Etat du Mali,* Tome I, EDITIONS TROPICS, Bamako.

DOUMBI Fakoly, 2013, *Le Mali sous Amadou Toumani Touré*, Acte 2 - Une histoire de trahisons La guerre au nord-Mali, Editions Menaibuc, Paris.

KONATE Doulaye et al, 2019, *Histoire contemporaine du Mali, contribution à la redécouverte de la dynamique de construction de l'Etat-Nation*, Friederich Ebert Stiftung, Bamako.

MAIGA Choguel Kokalla et SINGARE Issiaka Ahmadou, 2018, *Les rébellions au nord du Mali. Des origines à nos jours*, EDIS, Bamako.

La souveraineté : théorie, définition, titulaires Fiches/Cours (cours-de-droit.net) ;

Rousseau Jean Jacques,1762, *Le contrat social, en ligne* sur la souveraineté selon Rousseau – ALTOYIN (wordpress.com) ;

TEKETE Daouda Nama, 2023, *Et si le Mali m'était conté. Quand le sang ne ment pas*, Prostyle Editions, Bamako.

TOGOLA Kawélé, 2022, *Le mensonge, l'hypocrisie et la condescendance comme mode de domination occidentale dans les relations internationales*, Bamako, Tropique Editions.

Revue Internationale Maaya - ISSN : 1987-1678 Copyright @ Avril 2024_Tous droits réservés